

Monsieur MARTINS José
4 Lotissement Les jardins d'Autigour
07800 Saint-Georges-les-Bains

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le 04.09.2026

N/Réf. : DP00724026A0046

Objet : Non opposition à une déclaration préalable

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724026A0046 enregistrée le 06/08/2026 pour un projet de création d'un abri de jardin accolé à l'habitation situé au 4 Lotissement Les jardins d'Autigour à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée ZB-0580).

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 07/09/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite et vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain le récépissé de dépôt pour attester la date de dépôt,
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours des tiers dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'un affichage continu et régulier sur le terrain.

Le dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT), ci jointe, avant l'expiration de ce délai ne purge pas ce risque de recours.

Votre projet semble soumis à la Taxe d'Aménagement. Les éléments de calcul des taxes doivent être déclarés dans un délai de 90 jours après l'achèvement de vos travaux. Vous devez effectuer cette déclaration à partir de votre espace sécurisé sur le site des impôts.

Je vous prie de croire Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Geneviève PEYRARD

Pour le Maire et par délégation
l'adjoint chargé de l'Urbanisme
Roger MAZOUYER